

Entité BW3 Dyle & Gette

Av. des Prisonniers de Guerre, 42
1490 Court-St-Etienne
GSM : 0472/28 93 80
secretariat.bw3@gmail.com
www.bw3.be



Ecole du Petit Chemin - Ecole St-Jean - Ecole Ste-Marie -
Ecole St-Nicolas - Ecole ND de Céroux - Ecole St-Pie X -
L'Ecole Escalpe - Ecole Escalpade - Ecole fondamentale Martin
V - Collège du Biéreau - Collège St-Etienne - Institut ND des
Hayeffes - Ecole des Chardons - Ecole mat. ND de Cortil - La
Petite Ecole - Ma Petite Ecole - Ecole Jean-Paul II - Ecole
mat. ND de Mélin - Institut de la Providence - Ecole St-Jean-
Baptiste - Ecole St-Martin - Ecole St-Joseph

Charte de l'entité BW3

Élaborée en concertation avec le PO des écoles de l'entité, la charte met en évidence les valeurs que les PO des écoles rassemblées dans cette entité, souhaitent défendre, protéger, promouvoir.

Elle suggère les actions susceptibles de concrétiser ces valeurs dans la vie quotidienne des écoles.

Ce texte fondateur est une référence commune pour tout projet ou action collective entreprise par des écoles de l'entité. Régulièrement évalué et enrichi, il balise les développements futurs.

Annuellement, chacun des PO lui renouvelle son adhésion, par écrit, lors du premier Conseil d'entité de l'année.

HISTORIQUE de BW3

Suite à la création des Commissions zonales d'Affectation et de Gestion des Emplois par la FWB., le SEGEC et les services diocésains ont renforcé leur réflexion pour regrouper des PO et des directions afin de développer la solidarité entre écoles et de répondre aux difficultés liées à l'isolement de certaines écoles fondamentales, à la rareté des moyens, au renouvellement des PO et aux problèmes de patrimoine...

En 1995, **le décret « Ecole de la réussite »**, est venu renforcer cette idée de collaboration et de solidarité pour :

- 1. faciliter les relations entre établissements d'enseignement et, en outre, dans l'enseignement subventionné, faciliter les relations entre Pouvoirs organisateurs;*
- 2. échanger les expériences et stratégies utilisées dans l'organisation pédagogique, administrative et parascolaire ;*
- 3. mettre en place les moyens et construire les processus nécessaires pour atteindre les objectifs du cadre général précisé dans le décret ;*
- 4. procéder à des bilans et à des évaluations internes au Réseau qu'ils transmettent ensuite au Conseil de zone concerné ;*
- 5. favoriser l'émergence, en fonction des besoins, de propositions et de demandes, à destination des Conseils de zone dont ils relèvent ;*
- 6. permettre la concertation sur l'organisation des cours de langue moderne ;*
- 7. permettre la concertation sur la programmation d'écoles ou d'implantations.*

Philosophie de base de BW3 :

L'entité réunit des écoles qui ont **un patrimoine spécifique**, constitué par leur engagement chrétien, la richesse pédagogique, les relations intérieures et extérieures, les compétences et un travail de qualité. Ces différents aspects sont exprimés de toutes leurs forces dans les projets éducatif, pédagogique et d'établissement de chaque école. **L'Entité entend respecter et sauvegarder la spécificité de chaque école.** Cependant, les PO souhaitent qu'au-delà des prérogatives légales, le travail en commun apporte un plus : la découverte des autres, semblables et différents. Ils s'engagent à mener une politique volontariste cherchant à promouvoir le respect de chaque individu tout en développant l'action collective et la recherche de nouveaux moyens mis au service de tout le groupe qu'ils représentent. Il est donc certain que **la Charte est un texte fédérateur** : il ne s'agit, en aucune façon, d'appauvrir mais d'apporter un plus : le travail en commun, la collaboration et la solidarité permettent l'ouverture de certaines portes.

Se rendant compte de la nécessité de s'aider les uns et les autres, à mieux s'écouter, se comprendre et s'apprécier, les PO désirent, par ce texte, aider leurs directions dans toute action d'ouverture menée avec leurs équipes d'enseignants.

Les P.O. s'engagent donc

- à soutenir toute initiative visant la cohésion entre leurs écoles ;
- à favoriser les échanges pédagogiques ;
- à promouvoir une politique d'allègement du travail de gestion ;
- à développer une politique d'entraide et de partage.

Les PO et les Directions s'engagent

- à travailler dans un esprit de loyauté et de transparence ;
- à développer une politique volontariste de mise en commun des interrogations, des problèmes et des recherches de solution ;
- à partager des valeurs déontologiques et à respecter la confidentialité liées à l'exercice des fonctions respectives (PO ou directions) ;
- à promouvoir le sentiment d'appartenance au groupe Entité.

Nos écoles ont une caractéristique commune : leur appartenance au réseau libre confessionnel Catholique. Cette appartenance est exprimée dans « Mission de l'école chrétienne ».

Le premier engagement que nous désirons prendre est de veiller à ce que, dans nos écoles, quelle que soit la population accueillie, le Message Évangélique puisse être annoncé, célébré, et vécu.

Dans le travail à faire **pour atteindre ces objectifs**, les PO des écoles de l'entité souhaitent défendre les valeurs suivantes :

L'éducation à la Réflexion Spirituelle : visant au développement de l'intériorité.

L'éducation à la Vie : visant à l'épanouissement de toute la personne humaine.

L'éducation à la Liberté : visant à l'acquisition progressive de l'autonomie.

*L'éducation à la Paix : par l'apprentissage de l'écoute et du dialogue et de la communication.
L'éducation à la Solidarité : visant à l'apprentissage de l'ouverture aux autres.*

Nous souhaitons que la concrétisation de ces valeurs se réalise notamment dans les relations avec :

L'enfant

- l'accueil des enfants qui se présentent dans nos écoles en leur prodiguant un enseignement de qualité,
- en veillant à leur éducation de citoyen,
- en leur permettant de s'approprier savoir, savoir-être et savoir-faire,
- en leur donnant la possibilité de s'ouvrir aux autres.

L'enseignant

- en offrant un horizon élargi à ses échanges pédagogiques,
- en lui assurant des possibilités de formation continuée et de journées pédagogiques communes.

La direction

- en soutenant toute initiative rencontrant les valeurs de la charte,
- en favorisant les échanges pédagogiques,
- en promouvant une politique d'allégement du travail de gestion,
- en développant une politique d'entraides.

Les PO décident d'échanger leurs expériences et de s'efforcer au développement d'actions :

- Pour une meilleure utilisation des moyens privés et publics
- Pour développer une vision « Entité » du plan de pilotage
- Pour définir la mutualisation des moyens, des compétences et des connaissances
- Pour une solidarité qui rassemble
- Pour défendre collectivement les intérêts individuels et communs à l'Entité.

*Par ces différents moyens et actions,
les PO de l'Entité **BW3** souhaitent construire une entité
où chacun trouve sa place avec ses richesses et différences,
où chacun contribue au maintien et au développement d'un enseignement de qualité sur le
territoire de nos villes et communes.*

Adoptée en conseil d'entité le 08/05/2018